

20. juillet 2020

La guerre du saumon recommence

Le saumon que l'on pensait sauvegardé remis en question par Alain Rousset

Alors que tout semblait aller dans le bon sens suite aux interventions judicieuses de Salmo Tierra, SEPANSO 64 et 40, ADRM, autres associations, élus et citoyens et surtout aux décisions de la justice, Monsieur Rousset remet tout en cause une fois de plus.

Pourquoi la France ne peut pas, à l'identique de l'Amérique et autres nombreux pays nordiques préserver tout le long du littoral sur une distance raisonnable de façon à laisser évoluer librement les saumons et autres espèces ?

....Mais, c'est tellement facile de placer des centaines de kilomètres de filets en ce lieu précis pour ramasser les saumons, qui font plusieurs allers et retour à la recherche de l'eau douce qui leur sert de repère pour revenir sur leur lieu de reproduction.

A qui profite cette pêche miraculeuse ? On peut bien se poser des questions tant il est difficile de faire respecter le dernier jugement !

Pourquoi certains reviennent sur cette décision de la justice ?

Je vous propose de lire l'article paru ce jour sur le journal Sud Ouest du 20 juillet 2020 pour prendre connaissance de la décision du Président de Région Alain Rousset, qui va tout à fait à l'encontre des initiatives prônées par le gouvernement ces derniers temps.



Les rares saumons qui arrivent à passer entre les centaines de Km de filets des Pros de la pêche (Photo Jérôme Allou)

SO 20 juillet 2020

La guerre du saumon repart de plus belle

PÊCHE Le patron de la Région, Alain Rousset, a signé le nouveau code portuaire autorisant la pêche. Les associations crient au scandale

Carole Suhas
bayonne@sudouest.fr

Ce n'est pas encore une guerre de 100 ans, mais le conflit qui oppose les pêcheurs de saumon de l'Adour, dans l'estuaire, à ceux des gaves, en montagne, a déjà cinquante ans bien tassés. Et la signature, il y a plus d'une semaine, d'une modification du règlement du port de Bayonne par le président de la Région, Alain Rousset, « a relancé un problème qui était en passe être réglé », selon les associations.

Il y a un peu plus d'un an, le 25 juin 2019, le tribunal administratif de Pau estimait « qu'il était bien interdit aux marins-pêcheurs de pêcher dans le port de Bayonne dès lors que le dossier montrait qu'aucun d'entre eux ne disposait d'une autorisation délivrée par les préfets ». La décision ouvrait toutefois un délai de six mois aux préfets des Landes et des Pyrénées-Atlantiques pour « mettre en œuvre leurs pouvoirs de police » dans le port bayonnais.

Dont acte en décembre 2019, comme l'assure le conseiller régional et président du conseil portuaire à Bayonne, Mathieu Bergé. Une modification apportée au rè-

glement portuaire autorisant la pêche, « a été votée à l'unanimité des acteurs portuaires », indique-t-il. C'est ce nouveau règlement qui a également été signé par Alain Rousset, et qui attend désormais les signatures des deux préfets concernés. « La question qui prévalait à cette modification était : est-ce que la pêche - n'importe laquelle - pose un problème à la bonne gestion du port ? » Pour le conseil portuaire, la réponse était non, sans équivoque.

À l'État maintenant

Selon Mathieu Bergé, la spécificité liée à la ressource de saumon n'est pas du ressort du port, mais bien de l'État. « La balle est dans le camp des préfets. C'est à l'État maintenant d'analyser s'il y a un problème de ressource et d'en interdire la pêche à tout le monde si c'est le cas ».

Cette décision du tribunal administratif palois a par ailleurs fait l'objet d'un « recours en interprétation » par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, afin d'éclaircir un jugement qui, semble-t-il, est sujet à interprétation, mais sans le modifier. Cette requête sera étudiée le 27 juillet prochain, à Pau.

Des associations « ulcérées »

Des rebondissements qui « ulcèrent » les défenseurs du saumon des gaves, dont en première Antoine Domenech, président de l'association Salmo Tierra. « Le président Rousset et le préfet se permettent de revenir sur des décisions de tribunal », en faisant émerger à nouveau « une situation complètement anormale qui était en train de se résoudre », regrette-t-il. Il dénonce cette signature de la Région, « réalisée sans aucune concertation, sans en parler à personne » et une « écologie de façade qui permet de cacher sous le tapis tout ce qui ne va pas ».

Comme la Sepanso ou l'AAPPMA d'Oloron, principales associations à mener le combat depuis plusieurs années, Salmo Tierra dit défendre « l'enjeu économique pour les vallées, en amont, qui sont en train de mourir ». La ressource en saumon « pillée » dans l'estuaire, notamment par des « bateaux plaisanciers », dépeuplerait ensuite les rivières et gaves de Pau et Oloron. Antoine Domenech prévient : « M. Rousset a signé sans prendre conscience de ce qui allait arriver, il y aura comme d'habitude des recours et des procès ».

La guerre du saumon redémarre sur le Béarn-Pays basque - Merci M. le Président de Région

Une vidéo produite par l'ADRM explique extrêmement bien le malaise qui existe à propos du saumon Atlantique et autres espèces migratrices.

Les prédateurs professionnels sont toujours sur la brèche pour continuer leurs méfaits sur la maigre population de saumon qui reste actuellement.

Le "monde d'avant" n'est pas mort ! alors que le gouvernement parle du "Monde d'après" qui laissait à penser qu'un changement devait avoir lieu.
Il n'en est rien, regardez, écoutez et rejoignez nous pour enfin que les citoyens soient entendus.

Des filets sur des kilomètres barrent le chemin de retour des saumons qui recherchent l'embouchure de la rivière où ils sont nés afin de se reproduire à leur tour, notamment sur la dernière rivière de France où ils viennent frayer en nombre dans la forêt du Bager : le Gave d'Ossau.
C'est la dernière rivière de France où le saumon pourrait revenir en masse si l'Etat prenait réellement les bonnes résolutions et pas seulement faire des effets d'annonce comme trop souvent.

La pêche au filet, pratiquée par les professionnels ou même des amateurs est un piège mortel pour nombre d'entre eux, ce qui induit une moindre reproduction.
C'est la raison pour laquelle cette espèce est, et sera de plus en plus en voie de disparition si rien n'est fait pour sa réelle sauvegarde

Nous le savons, le saumon est en grand danger, Salmo Tierra, Sepanso 64 et 40, ACCOB et l'ADRM luttent pour sa sauvegarde.

Il est à noter que si une quelconque dérogation de pêche avait lieu, ce serait la porte ouverte aux dérives de toutes nature...
Les professionnels se "déguiseront" bien sur en gentils particuliers "pêcheurs sportifs" !

D'où la nécessité d'interdire purement et simplement toute pêche du saumon le long des côtes françaises et bien sur dans les ports et embouchures de rivières.